

**Sub title:**

La FSMA met le public en garde contre les « recovery rooms » et les pratiques utilisées dans ce cadre



**L'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) met le public en garde contre les agissements de personnes se présentant, auprès de victimes de fraudes à l'investissement, en vue de les aider à récupérer les sommes investies.**

Ces personnes, qui se présentent sous différents pseudonymes et/ou différentes qualités (avocats, analystes financiers, experts-comptables, conseillers financiers, etc.), démarchent, le plus souvent par téléphone, des investisseurs victimes de fraudes, en indiquant pouvoir, moyennant rémunération, les aider à récupérer des sommes investies ou des pertes subies sur des plateformes de trading irrégulières (forex ou options binaires).

De manière plus large, ce genre de démarche est caractéristique des fraudes de type « recovery rooms ». Cette pratique consiste à contacter des victimes de fraudes antérieures, sans y être invité et souvent par téléphone, pour leur proposer assistance dans le recouvrement des pertes subies. Les offres faites sont alors diverses : une assistance afin de récupérer les sommes investies, la restitution des sommes investies moyennant, par exemples, le versement d'un certain montant ou l'ouverture d'un compte sur une plateforme de trading, etc. Dans tous les cas, la réclamation d'une contribution financière préalable au service proposé constitue clairement un indice de « recovery room ». La fraude peut émaner soit du même fraudeur initial, soit d'autres personnes, qui se sont alors procuré des listes de victimes. En effet, tout consommateur qui a été victime d'une plateforme de trading irrégulière, ou de manière générale, d'une fraude à l'investissement, doit être conscient que les fraudeurs sont susceptibles de le viser à nouveau ou de revendre ses données.

Dans un nombre important de cas, ces personnes usurpent l'identité de personnes/sociétés existant réellement (un avocat, une société agréée, etc.), voire disent agir dans le cadre d'un mandat ou à tout le moins en accord avec l'une ou l'autre autorité de contrôle. Une usurpation d'identité est caractéristique des fraudes de type « cloned firms » : des escrocs utilisent l'identité d'une personne ou d'une société existante, afin de se donner une apparence de crédibilité voire de légitimité et ainsi convaincre les investisseurs.

La FSMA déconseille dès lors fortement de donner suite aux offres de services non sollicitées tendant à récupérer les pertes subies dans le cadre de fraudes et d'effectuer tout versement sur un compte communiqué par les personnes adressant de telles offres.

Ci-dessous, vous trouverez des témoignages de victimes de fraudes de type « recovery room » :

*« Il y a 6 jours, une société française s'appelant 'XXX', a pris contact avec moi en m'assurant qu'elle peut me rendre mon argent plus des indemnités en 30 jours, à condition que je paie les frais du dossier s'élevant à 330€. »*

« Comme suite à notre entretien téléphonique de ce jour, je vous confirme que nous avons clôturé votre compte trader sur une plate-forme boursière sous surveillance de L'Autorité Boursière Européenne (sic !), et qu'une plus-value de 526.18€ a été placée sous séquestre. Afin de procéder au versement en votre faveur, merci de me faire parvenir les justificatifs suivants : -Photocopie de votre pièce d'identité recto, verso -Justificatif de domicile. À [la] réception des documents, je vous recontacterai afin de vous donner plus amples informations sur la procédure à suivre. Cordialement AAA »

« Je viens d'être contacté par une société qui aurait récupéré les fonds (137000,00 €), et dont la somme serait sur un compte séquestre de la BARCLAYS à Londres !!!! Il s'agit de : BBB. Il me demande de verser 25000,00 € pour récupérer cette somme ????? »

« Il y a un peu plus de 7 jours, un interlocuteur m'a appelé sur mon gsm, me disant qu'auparavant j'avais tradé sur d'autres plateformes de trading (dont markets.com) qui n'étaient pas régulées et donc il me proposait de me rendre les fonds investis en ouvrant un compte chez CCC.

Ayant cru à ce retour d'investissement, j'ai donc investi la somme de 770€ sur leur plateforme de trading (CCC) afin de débloquer une somme (1000€) sous forme de bonus retirable endéans 40 jours qu'ils prétendent me devoir par l'intermédiaire de la banque Barclays.

Ils disent agir comme une plateforme de transit pour indemniser les investisseurs particuliers qui ont investi auparavant dans d'autres sites de trading (broker) et qui n'étaient pas régulés.

Par la suite je me suis rendu compte qu'il s'agit d'une escroquerie dénoncée par l'AMF en France »

Voulez-vous, de manière plus générale, vérifier si les opérations qui vous sont proposées sont conformes à la réglementation financière ? Utilisez alors le [moteur de recherche](#) sur le site de la FSMA. Vous pouvez également contacter directement la FSMA (e-mail : [info@fsma.be](mailto:info@fsma.be)).

**Source URL:** <https://www.fsma.be/fr/warnings/recovery-rooms-et-les-pratiques-utilisees-dans-ce-cadre>